

# OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

PORTANT SUR LES ACTIONS



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

## PRIX DE L'OFFRE

23 euros par action Foncière des Murs (dividende attaché)

## DURÉE DE L'OFFRE

Le calendrier de l'Offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué a été établi et diffusé par Foncière des Régions en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 31 mars 2015, apposé le visa n° 15-131 sur la note d'information de Foncière des Régions relative à l'offre publique d'acquisition visant les actions de Foncière des Murs.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions » a été déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2015 et mis à la disposition du public le 1<sup>er</sup> avril 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions » et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Foncière des Régions ([www.fonciere-des-regions.fr](http://www.fonciere-des-regions.fr)). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Foncière des Régions (18, avenue François Mitterrand, 57000 Metz) et de BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (4 rue d'Antin, 75002 Paris).

### **Relations Presse**

Géraldine Lemoine  
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 00  
[geraldine.lemoine@fdr.fr](mailto:geraldine.lemoine@fdr.fr)

### **Relations Investisseurs**

**Paul Arkwright**  
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 85  
[paul.arkwright@fdr.fr](mailto:paul.arkwright@fdr.fr)